

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 02 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 02 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **MARDI 02 DÉCEMBRE à 20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 26 novembre 2025.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme DECRIEM Marie-Christine a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.
M. CATTEZ François a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.
M. BOULET Guillaume a donné procuration à M. OBOEUF Gérard.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme BLONDEL Suzette

Fin de la séance : 21h20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

2025-12-N° 19

VU la délibération 2025-09-N°9 du Conseil municipal en date du 23 septembre 2025 ;

CONSIDERANT QUE, compte tenu de la résiliation du compromis de vente par l'acheteur initial de la parcelle bâtie sise 15 Grand'place à AIRE-SUR-LA-LYS, cadastrée section AD N° 402 pour 177 m², propriété de la SCI 7 RUE JOFFRE à MERVILLE (59 660), moyennant le prix de **15.000 € + 2.000 € TTC** de commission, la préemption, objet de la délibération susvisée, est devenue caduque ;

CONSIDERANT QUE la vente amiable au profit de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS est, dès lors, rendue possible, dans des conditions similaires à celles validées par délibération 2025-09-N°9 du Conseil municipal en date du 23 septembre 2025 susvisée, en particulier pour ce qui concerne la volonté de maintien d'un commerce en centre-ville (commerce en rez-de-chaussée et logement à l'étage) ;

VU l'article L. 1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

VU l'inscription au Budget primitif de 2025 du montant nécessaire à l'acquisition ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Odile BAUDEQUIN - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle bâtie sise 15 Grand'place à AIRE-SUR-LA-LYS, cadastrée section AD N° 402 pour 177 m², moyennant le prix de **15.000 € + 2.000 € TTC** de commission, à la SCI 7 RUE JOFFRE à MERVILLE (59 660), conformément au plan ;

ARTICLE 2 - DE DESIGNER Me ROPITAL - Notaire 35 rue d'Arras à AIRE-SUR-LA-LYS, pour la rédaction de l'acte notarié correspondant ;

ARTICLE 3 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents et à effectuer toutes démarches nécessaires ;

ARTICLE 4 - D'ANNULER, par voie de conséquence, la délibération 2025-09-N°9 du Conseil municipal en date du 23 septembre 2025, devenue caduque.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

Délibération 2025-12-19

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20251202-2025-12-19-DE
Date de télétransmission : 11/12/2025
Date de réception préfecture : 11/12/2025